

**Fondation
Kéba
Mbaye**



FSJP

COLLOQUE SUR LA VIE

ET L'ŒUVRE DU JUGE

KEBA MBAYE

6 – 7 Juin 2017

TERMES DE REFERENCE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU COLLOQUE

A l'heure où la société sénégalaise est traversée par des déviations de toutes sortes dans les comportements (corruption, enrichissement illicite, biens mal acquis, fraudes, défiance à l'autorité), la figure du juge Kéba Mbaye apparaît à n'en pas douter comme un modèle pour la jeunesse.

En effet par son comportement (l'Ethique), sa passion (le Sport) et son métier (la Justice), le juge Kéba Mbaye s'est voulu être un grand serviteur de l'Etat mais aussi un homme soucieux du respect des Droits de l'homme.

C'est pour rendre justice de son action et témoigner de la justesse de son engagement au service de la société sénégalaise en demande de plus de justice sociale et de libertés que se situe la présente manifestation scientifique.

Aujourd'hui, la Fondation Kéba Mbaye «Ethique et Solidarité», organisatrice de ce colloque en collaboration avec la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et d'autres institutions républicaines notamment, le Conseil constitutionnel, la Cour Suprême, l'ordre des avocats, et l'Association des Femmes Juristes, s'est donnée pour mission fondamentale d'honorer et de perpétuer la mémoire du Juge.

Institution ouverte au monde universitaire et à la société en général pour inscrire dans la durée les valeurs qui ont rythmé la vie du juge, la Fondation Kéba Mbaye intervient dans les domaines de **l'Ethique**, de **l'Education**, du **Sport** et de la **Solidarité**.

Elle s'attache, en vue de développer, consolider et enseigner l'œuvre du juge Kéba Mbaye, à favoriser la formation, l'apprentissage et la perfection morale des jeunes en les préparant à une meilleure intégration dans la vie active.

Ses objectifs s'inscrivent dans une dynamique tendant à pérenniser autant que faire se peut l'œuvre du juge en en faisant un viatique pour tous.

En effet, l'œuvre multidimensionnelle du juge Kéba Mbaye touche aussi bien le droit constitutionnel, le droit civil, le droit commercial, le droit pénal, etc. Aussi est-il envisagé pour aborder la diversité de ses centres d'intérêt une approche pluridisciplinaire du thème de ce colloque dont le thème porte sur: « ***Kéba Mbaye, une figure de justice***».

Ce titre traduit le mieux les différentes facettes de la trajectoire du juge Kéba Mbaye, celles de juge, de jurisconsulte, d'enseignant en droit et de militants des droits de l'homme.

II. OBJECTIFS DU COLLOQUE

2.1. L'objectif général

Ce colloque sur la vie et l'œuvre de Kéba Mbaye s'analyse comme une des activités scientifiques dont la réalisation permettra à la Fondation d'atteindre ses objectifs : la promotion des valeurs d'Ethique et de Solidarité.

2.2. Les objectifs spécifiques

De manière spécifique, le colloque a pour objet :

- de réunir la communauté scientifique et les praticiens sur les préoccupations qui ont été celles du Juge ;
- de vulgariser, à travers les échanges, les idéaux qui ont sous-tendu les actions du Juge ;
- de réunir des témoignages et contributions sur l'œuvre de Kéba Mbaye;
- de publier, sous forme de Mélanges, les actes du Colloque en l'honneur de Kéba Mbaye.

III. FORMAT DU COLLOQUE

Ce colloque s'adresse non seulement aux universitaires mais plus généralement à tous ceux (professionnels du Droit, du Sport et de la Justice) soucieux de s'abreuver à la source de tout ce que le juge a incarné dans sa vie et son action.

Le Colloque se tiendra en deux jours et se déroulera sous forme de communications suivies de débats autour des questions abordées.

Les communications seront structurées sur la base de thématiques qui permettent, de manière spécifique, d'appréhender plus profondément l'œuvre du juge Kéba Mbaye:

- **la Justice,**
- **les Droits de l'homme,**
- **le Droit du sport,**
- **le Droit de la famille,**
- **le Droit international,**
- **le Droit des obligations,**
- **le Droit coutumier,**
- **le Droit OHADA,**

- **le Droit du développement,**
- **le Droit pénal et la procédure pénale,**
- **le Droit constitutionnel.**

Sur ce dernier point les organisateurs seraient très intéressés par des communications relatives à l'émergence d'un Droit Constitutionnel Africain.

Il s'agira dans ce cas d'explorer les textes régionaux et sous régionaux notamment le protocole relatif à la démocratie, aux élections et à la Bonne gouvernance (2007), la déclaration de l'Union Africaine sur les élections libres, le protocole de la CEDEAO sur la Démocratie, la Bonne Gouvernance et les principes de guidance électoraux de la SADC (Southern African Development Community).

*Le colloque débouchera sur une déclaration de Dakar consacré à l'**Harmonisation du Droit Constitutionnel Africain.***

Toutes ces thématiques et les communications proposées devront être sous-tendues par l'**Ethique** qui a toujours été au cœur de l'action du juge Kéba Mbaye.

Pour toute demande de renseignements s'adresser au secrétariat exécutif de la Fondation :
(+221) 33 825 96 02.